

COMITE DE QUARTIER « MONACO-SAINT/LOUP » REUNION DU 4 OCTOBRE 2018
--

A- VIE QUOTIDIENNE

Centre Ville/Gare :

Vérifier l'éclairage entre le centre-ville et la Gare.

Réponse :

Les dispositions relatives à l'allumage et à l'extinction de l'éclairage public ont été modifiées pour limiter le problème le matin. Si la question de M BENETEAU concerne un autre point ou une panne sur l'éclairage, pourrait-il nous le préciser ?

Quartier de la Rue d'Alicudia :

Il serait souhaitable d'étudier la possibilité d'obtenir une boîte aux lettres, un arrêt de bus et un emplacement pouvant servir de jeu de boules. Emplacement à déterminer avec les services concernés.

Qu'en est-il de l'entretien des espaces verts?

Réponse :

Une visite sera organisée sur place avec Monsieur CANARELLI.

Rue des Sapins :

Peut-on envisager des passages réguliers de la Police compte tenu de récents incidents survenus rue des sapins.

Réponse :

La police a procédé à divers passages.

Quartier de la Rue d'Alicudia :

Demande de panneaux "voisins vigilants" dans notre quartier.

Réponse :

Ils seront positionnés.

Rue Chastelain :

Demander au propriétaire du n°16 rue du Professeur Chastelain d'élaguer son arbre qui déborde sur le trottoir.

Réponse :

Un courrier va être adressé au propriétaire de logement pour élaguer son arbre.

Rue Etienne Rigaud :

Le passage situé derrière les propriétés n° 1 et 3 de la rue Etienne Rigaud est redevenu une décharge. Ce passage avait été nettoyé par les Services de la Mairie mais certains riverains continuent d'y déposer leurs déchets.

Réponse :

Ce passage est privé. Un numéro vert sera fait.

Rues André Veygalier et Marcelin Albert :

A l'angle des rues André Veygalier et Marcelin Albert, le figuier n'a toujours pas été élagué, ce qui rend le trottoir excessivement dangereux à cause de la chute des figes. Le syndic Foncia devait être alerté (voir réunion du 04/10/2017).

Réponse :

L'urgent a été fait par les services de la ville mais ne pourra pas poursuivre car c'est du domaine privé.

Malgré les recherches effectuées par les services de la Ville, les héritiers de cette maison n'ont pas été trouvés. Les services de la CAHM vont procéder à l'élagage de cet arbre.

D612 et Rue du Professeur Chastelain :

Prévoir le nettoyage du chemin entre la D612 et la rue du Professeur Chastelain.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

Rue de l'Argenterie :

Le chemin situé à côté du n°2 de la rue de l'Argenterie est redevenu une décharge.

Réponse :

Le nettoyage a été fait.

Impasse du Fiquier :

Au n°3, une maison semble être abandonnée. Poubelles et sacs poubelles débordant devant le garage.

Réponse :

Un agent de terrain s'est rendu sur place le 12 septembre, ce jour-là aucun sac n'était à même le sol. La maison est fermée et semble effectivement inhabitée. Les deux bacs sont dans le jardin.

En face de cette propriété, de l'autre côté de la rue, un arbre à élaguer.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

Orphéopolis :

Trottoir à refaire le long d'Orphéopolis sur le côté droit à l'entrée du Hameau des Fleurs.

Réponse :

Il sera programmé sur le budget 2019.

Le Hameau des Fleurs :

Prévoir le nettoyage du petit terre-plein entourant le muret où est inscrit « Le Hameau des Fleurs ».

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

Rue du Professeur Chastelain :

Devant le n° 24 rue du Professeur Chastelain, le panneau de signalisation « dos d'âne » est à receler.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

Départementale côté Puits de So :

Végétation à couper sur la piste cyclable le long de la voie rapide entre Agde et Le Cap d'Agde du côté du Puits de Sô.

Réponse :

Cela sera fait.

Boulevard Jean Monnet :

Quand est-il du projet « Racines » du boulevard Jean Monnet.

Réponse :

Les travaux sont programmés durant le 1er trimestre 2019 (purges et réfections de la voie douce).

Impasse des Œillets :

Quand est-il du projet « Parking » impasse des Œillets.

Réponse :

Il résulte de la consultation un avis défavorable pour l'enlèvement des espaces verts.

Un véhicule immatriculé DP-142-WZ stationne en permanence sur le trottoir devant le n°4 impasse des Œillets

Réponse :

Le propriétaire du véhicule s'est rapproché du plaignant.

Rue Grâce de Monaco :

Aux deux entrées, serait-il possible de mettre des panneaux « Stop » car la priorité n'est jamais respectée sur le boulevard du Monaco.

Réponse :

La réponse sera donnée en réunion.

Mas des Silènes :

De mon côté, toujours les mêmes doléances en ce qui concerne les dépôts réguliers de détritux déposés par les habitants du "Mas des Silènes".

- la solution ne serait-elle pas de verbaliser le bailleur, charge à lui de répercuter cette amende à ses locataires, car il est anormal que ce soit à la collectivité de payer le nettoyage.

Réponse :

Un agent de terrain s'est rendu sur place (le 13/09) et a vérifié que l'ensemble des logements soient bien équipés en conteneurs et c'est le cas. Une communication rappelant les consignes relatives à l'utilisation des bacs a été déposée dans toutes les boîtes aux lettres. Nous avons prévu de remplacer les bacs cassés.

CQ : Il est demandé de verbaliser afin de faire cesser ces dépôts.

Orphéopolis :

On peut aussi ajouter une aberration en matière de circulation routière :

Le terminus des bus juste avant le rond-point d'Orphéopolis, à cet endroit, sur la chaussée, il y a une bande blanche continue, qui, normalement, interdit à tous les véhicules de dépasser.

Comment fait-on lorsqu'un bus est à l'arrêt pour plusieurs minutes (pause du conducteur) ?

1/ on attend ? oui

2/ on contrevient aux règles de circulation ? non

Réponse :

La réglementation de circulation des autobus européenne et mondiale, en vigueur, impose l'arrêt impérativement sur la voie de circulation. Les bus doivent faire de la régulation, et donc ne repartir qu'à un horaire bien précis.

CQ : Les bus qui régulent en pleine voie devant le lycée bloquent la circulation.

. une demande sera formulée auprès de Carpostal pour que la régulation soit organisée différemment pour ne pas occasionner de gêne.

Mont Saint Loup :

Prévoir l'implantation de poubelles dans différents endroits du Mont Saint-Loup.

Réponse :

Plus de détails sont à donner lors de la visite de terrain avec Monsieur CANARELLI.

Divers :

Est-ce que les tourterelles sont une espèce protégée car elles occasionnent de nombreux dégâts.

Réponse :

Elles ne sont pas protégées. Aujourd'hui aucune action n'est menée contre elles.

Mont Saint Loup :

Descente du Mont Saint-Loup, au niveau de la Barraka, un arbuste sur la gauche est gênant.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

Rue de Rome/Rue de Madrid/ Rue de Bruxelles :

Le stationnement à moins de 30 m d'un virage est illégal, le même stationnement est illégal sur une rue de moins de 6 m et sur les trottoirs. Si l'on ajoute le non-respect de la zone 30 à l'heure il devient très dangereux de circuler rues de Rome, de Madrid et de Bruxelles pour croiser un autre véhicule ou un piéton avec une poussette de bébé. Un fort contrôle des forces de Police, suivi de sanctions est indispensable ou plus simple poser sur les trottoirs des pieux pour éviter le stationnement.

Réponse :

La Police Municipale a pris bonne note de votre demande.

Rue de la Grande Mer

Dans son côté parallèle au Boulevard Mitterrand, des habitants ont une entrée directement sur la chaussée sans aucune protection compte tenu des sens de circulation. La circulation augmente et le danger n'est que doublé.

Réponse :

Ces sorties sont assez classiques mais il est vrai que la largeur des trottoirs est un petit peu étroite.

Toujours dans la rue de la Grand Mer la taille insuffisante des plantations en bordure du trottoir ne permet pas aux piétons d'être en sécurité.

Réponse :

Le service des espaces verts passera.

Boulevard Mitterrand :

Sur tout le boulevard Mitterrand et dans les deux sens revoir la sécurité des piétons sur les passages protégés (masqués par la végétation).

Verbaliser tout cycliste sur son vélo qui utilise le passage piéton sans se transformer en piéton à côté de son vélo.

Réponse :

La Police Municipale a pris note de votre demande.

Boulevard du Vésuve :

Plantations et haies d'ornement. Il y a toujours de nombreux arbres morts non remplacés le long du *Boulevard du Vésuve*.

Réponse :

Les arbres seront remplacés mais cela n'est pas encore programmé sur le budget 2019.

Boulevard de l'Etna :

Arbustes d'ornement morts et non remplacés dans les haies du *Boulevard de l'Etna*.

Réponse :

Un recensement a été fait mais pas encore programmé au niveau du budget.

Nids de **mouettes** sur les toits des résidences.

Y a-t-il une aide pour mettre fin aux nuisances causées par leur présence ? Si oui, merci de nous donner la marche à suivre.

Réponse :

La Ville effectue gratuitement la stérilisation des œufs de goélands sur les toits accessibles et sécurisés (ligne de vie). Il appartient aux propriétaires ou occupants des logements de procéder à l'enlèvement des nids, une fois que les oiseaux ont cessé de couvrir.

Quartier CAPISCOL :

Encore quelques véhicules stationnent sur les trottoirs. Cela constitue une gêne pour les personnes à mobilité réduite (Une Maison de Retraite et une Résidence Séniors dans notre quartier).

Réponse :

La Police Municipale a pris note de votre demande.

Boulevard de l'Etna –Chemin du Mont Saint Loup :

Stationnement gênant au niveau du *Bd de l'Etna*, angle du *Chemin du Mont St Loup* (sur le côté droit de cette voie au niveau de la sortie, désormais voie unique, du Bd de l'Etna).

Réponse :

La Police Municipale a pris note de votre demande.

Rue de Nisyros (anciennement « *nysiros* ») : Il n'y a pas de panneau indiquant le nom de la rue.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

Angle du Boulevard du Vésuve/Impasse Artemis :

Malgré un panneau d'interdiction le dépôt d'encombrants est abondant, ce qui n'arrange rien à cet endroit du quartier déjà perturbé par des problèmes de stationnement.

Réponse :

Cela sera collecté.

Angle Notre Est de la Rue des Cyclades :

La croix qui a récemment été déplacée pour les besoins du nouveau lotissement aurait bien besoin d'une remise en peinture.

Réponse :

Elle appartient à la Fondation Saint Martin. La parcelle ne nous appartient pas.

Angle Nord Est de la Rue des Cyclades :

Rappel : Souhait de voir l'aménagement piéton du chemin qui décent du restaurant la Baraka jusqu'au rond-point de But et cela pour la quatrième fois.

Réponse :

La demande a été enregistrée.

Avenue François Mitterrand :

La pose d'un radar de chantier sur l'avenue Mitterrand qui peut être déplacé une fois d'un côté et de l'autre et cela durant la période de juin à septembre. Le simple fait de voir les panneaux d'un radar aura un effet positif. Le radar mobile devrait éviter les rodéos nocturnes à des vitesses incontrôlables.

Réponse :

Des panneaux signalant que des contrôles radars fréquents auront lieu seront mis en place pour ensuite laisser place aux radars pédagogiques.

Questions en cours de séance :

- Impasse des œilleux : Suite à la consultation, il a été émis une majorité favorable à l'enlèvement des espaces verts.

Monsieur BENTAJOU propose aux représentants du comité de quartier de travailler sur 3 dossiers :

- création d'un giratoire à l'intersection du Chemin du Mont Saint Loup et le Boulevard du Monaco,
- création d'un giratoire à la place du feu tricolore à l'angle de la Foirefouille
- création d'un giratoire à la place du feu près de la concession Renault Route de Sète.

Il informe le comité de quartier que les HLM seront dotés très prochainement du tri sélectif.

- Relance la demande d'intervention sur la zone privée d'Intermarché concernant le déplacement des rochers qui gênent les piétons.
- Il est évoqué de voir créer un sens unique dans la rue des Cyclades.
- Rue Chastelain : mettre en place une consultation pour la création d'un sens unique.
- Le chalet en bois qui vient d'être monté au CIT côté entrée du cap est une pollution visuelle.
- Demande d'explication de la nouvelle facturation très onéreuse de l'eau.

- enlever un vieux panneau publicitaire qui se trouve à l'entrée du nouveau quartier du Capiscol et qui n'est plus d'actualité.

Police Municipale

- Mises en fourrière : 3
- Accidents 40
- Incendies : 4
- Gens du voyage : 1
- Dégradations : 2
- Problèmes de voisinage : 8
- Squats : 1
- Troubles de l'ordre public : 6
- Mises à disposition : 8
- Interpellations : 4
- Nuisances sonores : 10
- Salubrité/Divagation d'animaux : 6
- Dépôts d'encombrants : 19
- Vol : 1

CQ : - présence de beaucoup de scooteurs dans le quartier du Puits de So.

B) Grands Travaux :

Laurent BRAULT, Direction Architecture et Bâtiments

EXTENSION DE LA CRECHE LOUISE MICHEL

Pour donner suite à une série de constats défavorables sur le bâtiment construit en 1989, l'équipe municipale et la direction du CCAS ont souhaité réaliser des travaux dans la Crèche Louise Michel.

Les travaux ont trois objectifs principaux :

- 1) La rénovation et l'optimisation des espaces existants
- 2) La mise aux normes d'accessibilité du bâtiment et ses alentours afin de privilégier l'accueil des enfants en situation de handicap.
- 3) L'agrandissement du bâtiment par la création d'un espace d'éveil et d'un dortoir afin de créer 5 places ETP soit 10 à 15 enfants de plus.

Les travaux sont en cours d'achèvement.

Ils auront coûté 300 000€ T.T.C cofinancés par le département, l'Etat et la CAF à hauteur de 80%.

Marc SABLAIROLES - Directeur voirie & Réseaux

PLAN DE RENOVATION DU CŒUR DE VILLE

Les aménagements situés au cœur de ville sur les voies Honoré Muratet - Louis Bages - place Jean Jaurès sont en cours d'étude pour un lancement des travaux estimé à la mi-octobre.

La phase 1 démarrera par la mise en conformité des branchements d'eau potable, la réparation des conduites d'eaux usées, le renforcement et l'extension du réseau pluvial.

Dans un même temps des travaux d'effacement ou de mise en façade des réseaux éclectiques et Télécom seront réalisés.

La phase 2 démarrera en début d'année 2019 pour une durée estimée à 6 mois de travaux.

Ces travaux consisteront aux aménagements de surfaces par la pose de pavés, du mobilier urbain et de l'éclairage public.

Coût global estimé des travaux : 1 800 000€ T.T.C dont un co-financement est attendu des services de l'Etat.

Marc SABLAIROLES - Directeur voirie & Réseaux

AMENAGEMENT DE LA BRETELLE RD 612 – ROUTE DE ROCHELONGUE

Afin de désengorger la route de Guiraudette et le chemin de Notre Dame à Saint Martin, il a été envisagé de créer une bretelle de sortie de la RD 612 sur la route de Rochelongue.

Ainsi, les véhicules en provenance de Béziers ou de l'A75 et allant vers Rochelongue auront une sortie dédiée et n'auront plus à utiliser les sorties Grau d'Agde et Cap d'Agde.

Cette réalisation se déroule en 2 phases :

Phase 1 : début 2018, les travaux se sont portés sur le giratoire de Bâtipaume qui a été redimensionné afin de faire face à l'augmentation du trafic arrivant depuis la RD612.

Cette phase est terminée et permettra l'accroche de la bretelle de sortie.

Phase 2 : un Bureau d'Études mandaté par le Conseil Départemental travaille sur l'étude de raccordement de la bretelle pour un démarrage des travaux sur la fin 2018.

Cet aménagement d'un coût estimé à 1 000 000 €, a fait l'objet d'un partenariat d'investissement à parts égales avec le Département et le Centre commercial Hyper U.

Laurent BRAULT, Direction Architecture et Bâtiments

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Dans le but d'optimiser les services techniques de la commune, la Ville d'Agde a élaboré un projet consistant à recentrer, en un même lieu, les différentes régies techniques à savoir :

- La régie « bâtiments » située aux « anciens abattoirs »
- La régie voirie et le garage municipal situés à la zone des sept fonts
- La régie des festivités située rue de chiminie, en face la « Solatrag »

Il y aura au total environ 160 personnes qui seront appelés à travailler sur ce site qui sera composé :

- D'un bâtiment administratif de 1000m² répartis sur deux niveaux, regroupant les zones d'accueil, bureaux, vestiaires et cafétéria.
- D'une zone de 2200m² regroupant 4 bâtiments pour les différents ateliers composant les services techniques

Ce projet a obtenu la médaille de bronze dans sa démarche HQE/BDM (Bâtiments Durable Méditerranéen) et cela au travers de 2 axes significatifs :

- La mise en place sur les toitures des ateliers de panneaux photovoltaïques
- La mise en œuvre d'une géothermie alimentant le système de chauffage du bâtiment administratif grâce à la récupération des calories issues des eaux traitées de la station d'épuration.

Avancement de l'Opération :

Le permis de construire a été déposé et accepté en date du 25 mars 2016.

L'opération est en cours avec les avancements suivants :

- 1 / Bâtiments ateliers terminés structurellement et à 75% pour les travaux intérieurs
- 2/ Les travaux extérieurs à 75% pour la mise en place de bordures et enrobés qui se feront en fin d'opération.
- 3/ Bâtiment administratif terminé structurellement et à 15% pour les travaux intérieurs

La durée des travaux (y compris phase prépa) est ramenée à 11 mois avec une mise en service opérationnelle du site pour décembre 2018.

Coût de l'opération :

Le coût global de l'opération est estimé à 5 700 000.00 € T.T.C

Il est décomposé de la manière suivante :

Etudes et maîtrise d'œuvre :	410 000.00 € TTC
Nettoyage et dépollution du site :	133 000.00 € TTC
Travaux d'aménagement et de construction :	5 157 000.00 € TTC

Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

L'opérateur SFR a décidé de déployer sur Agde, commune située en zone moyennement dense (ZMD), un réseau de fibre permettant de constituer un réseau mutualisé, l'abonné aura le choix de son fournisseur d'accès.

Pour rappel, sur la commune, la mise en place de la fibre concerne :

- 48 668 logements à couvrir
- 111 points de mutualisation (armoires de rue) à implanter
- 5 têtes de réseau à construire

Les travaux de mise en place des points de mutualisation et des 5 têtes de réseau sont, à ce jour, achevés.

Aujourd'hui, il est procédé aux travaux d'aiguillage des fourreaux pour procéder aux premiers déploiements de la fibre sur le domaine public en souterrain ou en aérien.

A ce jour, les points de mutualisation et les têtes de réseau sont en voie d'achèvement.

Un sous-traitant de l'opérateur travaille, actuellement, à l'obtention des conventions pour la mise en place de la fibre dans les copropriétés verticales et horizontales. La mise en place de ces équipements est à la charge exclusive de l'opérateur qui en assurera par la suite l'entretien.

L'ouverture de la commercialisation des offres « fibres » par les différents fournisseurs d'accès Internet, sur l'ensemble de la commune, devrait débuter d'ici la fin de l'année 2018.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint

AMENAGEMENT DU CŒUR DE STATION DU CAP D'AGDE

Les gros œuvres du futur Casino et du Palais des Congrès sont terminés.
Le délai prévisionnel d'avancement est respecté.

La couverture est terminée et la passerelle hélicoïdale reprendra sa construction début octobre pour traverser l'avenue de Belle Iles et rejoindre la voie douce aménagée avant la saison estivale.

En parallèle, le second œuvre est en cours sur la distribution des réseaux, la pose des cloisons et les menuiseries.

Concernant les VRD, les travaux se poursuivent conformément au planning établi lors du démarrage de l'opération.

La rue du Tambour ré-ouverte en juillet est en cours de finition (pose des pavages restants et de mobiliers urbains).

Pour rappel, les travaux se concentrent sur :

- le revêtement des parties piétonnes, les plantations,
- les travaux d'aménagement de l'avenue des Sergents qui permettront de raccorder le nouvel aménagement.(reprise des conduites d'eaux potables et aménagements des trottoirs)

Viendront ensuite les travaux de finitions du parvis du Palais des Congres (novembre et décembre)

Les parcelles dédiées aux projets privés ont été débarrassées des équipements publics et font l'objet de terrassements.

Présents :

M FREY, M BENTAJOU, M. SAIGNES, M DUBOIS, M BRAULT, M SABLAIROLES, M HERAL, M. RUIZ, M.LAROSE, Mme DESTRADE.

Représentants du comité de quartier :

M. AMIEL, M. BARRA, M. BENECH, M. BENETEAU, M. BOREL, M. CANARELLI, M. CASTAN, Mme DOUAY, M. FLEGIER, M. GACHES, Mme PIGNATELLI, M. ROUVROY, M. VARENNE.

Absents excusés :

Mme MARCENAC.

Absents :

Mme KUGEL DORION, Mme LEFEVRE.